



## FORMATION CSE – ATTRIBUTION ET FONCTIONNEMENT

### Public concerné

Membres du CSE

### Nombre de stagiaires

10 max

### Durée

7 heures / 1 jour (Moins de 50 salariés)  
14 heures / 2 jours (Plus de 50 salariés)

### Prérequis

Être membre du CSE

### Encadrement

Formateur CSE /SSCT

### Taux de réussite

100%

### Modalités d'accès à la formation

Aucune

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

### Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise  
Nous consulter

Intra entreprise  
Nous consulter

### Objectifs de formation

Les membres du CSE seront capables de :

- Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE dans une entreprise
- Connaître les moyens dont disposent les membres du CSE pour exercer leur mandat.

### Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias, visites applicatives., exercices en sous-groupe. Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Evaluation et certificats

Evaluations écrites (QCM) en fin de la formation

Attestation d'assiduité / Attestation de fin de formation avec compétences acquises

Accès à l'espace privé pour retrouver les documents de la formation.

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 4 ans

### Aspect réglementaire :

Aucun

### Contenus

Fonctionnement du Comité Social Economique

- Organisation du CSE
  - Les membres du CSE : mandats
  - Les membres du bureau : leur rôle
  - Le délégué syndical au CSE
- Moyens du CSE
  - Les réunions : nombre de réunions par an et participants
  - Secret professionnel et confidentialité
  - Les heures de délégations : la nouvelle répartition au sein du CSE
  - Les budgets de fonctionnement, les œuvres sociales, la fin de la séparation des deux budgets
  - Droit d'alerte
- Protection des représentants du personnel
  - Délit d'entrave
  - Responsabilité civile et pénale
  - Licenciement

Attributions (missions) du CSE

- Les missions réduites du CSE
- Les missions économiques : les bases de données économiques et sociales, les consultations périodiques obligatoires et ponctuelles
- Les missions relatives à la santé, sécurité et conditions de travail (informations succinctes)